

## DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ

Attention, vous devez désormais déposer votre demande de Carte Nationale d'Identité en Mairie de Boulogne-sur-Mer, **uniquement sur rendez-vous** :

**Du lundi au vendredi de 8 H 00 à 17 H 00, au 03/21/87/80/87**

Tout retard ou dossier incomplet lors du dépôt de la demande fera l'objet d'un nouveau rendez-vous.

**Présence obligatoire du demandeur au dépôt du dossier et au retrait de la Carte Nationale d'Identité.**

**Présence obligatoire des mineurs au dépôt du dossier uniquement, accompagné de son représentant légal.**

Liste des pièces à fournir :

2 photos d'identité sur fond clair neutre et uni, de face, tête nue, non scannée (sans fantaisie dans les cheveux, sans sourire). Faites chez un photographe ou dans un photomaton format 35 x 45 mm – le fond blanc est interdit. **La prise de vue doit être inférieure à 6 mois.**

Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation complète et mention marginale, à demander à la mairie de naissance, en cas de perte, vol ou de première demande. **(original)**

En cas de renouvellement, carte d'identité **(original + photocopie recto verso)**

Le cas échéant la déclaration de vol établie dans un commissariat de police – la déclaration de perte est établie à la mairie au moment du dépôt de dossier de demande de Carte d'identité.

Timbres fiscaux d'une valeur de 25€ (timbres à retirer à l'hôtel des finances, certains débitants de tabac ou dématérialisés sur internet), en cas de perte ou de vol.

Si le demandeur est une femme mariée - veuve - divorcée, fournir le livret de famille **(original + photocopie de la page du mariage)**. En cas de décès de l'époux, fournir la photocopie de la page du décès. Si vous souhaitez garder le nom d'épouse après le divorce, fournir la copie du jugement l'autorisant.

Un justificatif de domicile au nom de l'intéressé, **seuls les justificatifs suivants de moins d'un an seront acceptés : avis d'imposition ou de non-imposition, attestation** assurance habitation, **facture** EDF, Gaz ou le téléphone **(original + photocopie)**.

**À défaut : 1 attestation d'hébergement plus la photocopie recto-verso et l'original** de la carte d'identité de la personne qui héberge, **plus un justificatif cité ci-dessus, au nom de l'hébergeant.**

Si acquisition de la nationalité française, un certificat de nationalité française à demander au Tribunal d'Instance 166 rue Faidherbe à Boulogne-sur-Mer **(original + photocopie)**, en cas de première demande de carte d'identité.

En cas de tutelle ou de curatelle, fournir le jugement plus la carte d'identité du tuteur. **Présence du tuteur obligatoire.**

Pièces supplémentaires pour un dossier mineur :

Pièce d'identité d'un des parents ou représentant légal **(original + photocopie)**

Si les parents sont séparés ou divorcés : fournir le jugement de divorce complet, plus la convention définitive pour l'accord parentale. Si les parents sont séparés sans jugement faire signer le document fourni par la mairie et joindre la carte d'identité de l'autre parent **(original + photocopie)**.

En cas de garde alternée – fournir le justificatif de domicile de chaque parent, les pièces d'identité ainsi que l'imprimé fourni par la mairie signé des deux parents.

En cas de placement de l'enfant : **fournir le jugement de placement**

**Nous vous invitons à télécharger le dossier CERFA afin de faciliter vos démarches en mairie : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1220> et surtout de le remplir en ligne**

**ou sur le site pré-demande CNI dans ce cas attention il faut ouvrir un compte afin de pouvoir télécharger votre dossier : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946>**